Les ambitions du système éducatif pour l'an 2000

Christian Larbaut, Claude Parain

▶ **To cite this version:**

Christian Larbaut, Claude Parain. Les ambitions du système éducatif pour l'an 2000. Expressions, 1993, 02, pp.189-199. hal-02399875

HAL Id: hal-02399875
https://hal.univ-reunion.fr/hal-02399875

Submitted on 9 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES AMBITIONS DU SYSTEME EDUCATIF POUR L'AN 2000

Si la Réunion veut construire une économie qualifiée créant un maximum d'emplois, le système éducatif local a un rôle essentiel à jouer. En établissant au niveau régional un schéma prévisionnel[1] des formations, l'ensemble des parties prenantes s'est donné un objectif à la fois ambitieux et modeste : rattraper en l'an 2000 le niveau de qualification actuel de la main-d'oeuvre métropolitaine.

Ce schéma propose d'amener 70% des jeunes d'une génération au niveau baccalauréat (contre 44% actuellement) et de réduire rapidement les sorties sans qualification. En l'an 2000, à peine 6% des jeunes quitteront le système éducatif de l'Education Nationale sans formation.

Cette évolution rapide n'ira pas sans un discours motivant en direction des jeunes qui manquent de modèles et sans aide aux enseignants confrontés de plus en plus à l'hétérogénéité des élèves.

Toute l'histoire de la Réunion jusqu'à nos jours est celle d'une économie non-qualifiée. Les générations se sont ainsi succédées, avec des fréquentations scolaires qui allaient, selon l'âge, de quelques années primaires à un bref passage en collège souvent uniquement en classes préprofessionnelles de niveau (C.P.P.N.).

En 1985, pour une génération de 12 500 jeunes, 7 000 étaient scolarisés en C.P.P.N., qui constituaient l'antichambre de l'exclusion à 16 ans révolus. Donc, 60% des jeunes quittaient la scolarité obligatoire, sans acquis professionnels, voire sans acquis scolaires stabilisés.

Les travaux techniques préparatoires aux grands schémas directeurs de 1987 ont permis d'effectuer un état des lieux en ce qui concerne la formation des hommes et l'économie de l'île. Ils mettent en évidence un état de sous-qualification de la main-d'oeuvre comparable à l'état de la métropole lors du recensement de 1968. Ce bilan stigmatise un retard de plus de 20 ans par rapport aux pays développés mais nous éloigne déjà d'un modèle tiers-mondiste, comme on en connaît dans la zone de l'Océan Indien, où l'emploi repose sur une population sous-qualifiée et sous-payée (hôtellerie, industrie textile, manutention, montages électroniques). Un tel modèle heurterait la recherche bien légitime de l'égalité sociale dans l'ensemble national français.

---

1. Les lois de décentralisation ont confié aux conseils régionaux l'élaboration du schéma prévisionnel des formations. Ce document a pour objet de définir les évolutions d'effectifs et de structures du système éducatif.

Faire face à un doublement des emplois qualifiés

L'option prise par le schéma prévisionnel des formations est donc de construire une économie qualifiée qui tranche radicalement avec tout le passé de la Réunion. Il faut qualifier à outrance la future population active, par la formation initiale, et l'actuelle population active, par la formation permanente. Il convient alors de se fixer des objectifs, raisonnables et rationnels. En l'an 2000, les Réunionnais seront environ 709 000. La population active, compte tenu de la pyramide des âges et de l'accroissement du taux d'activité des femmes, sera de l'ordre de 310 000 personnes, soit une augmentation de 70 000 personnes depuis 1990.

LA QUALIFICATION ACTUELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE

ET LES OBJECTIFS POUR L'AN 2000

	1990			2000	
NIVEAUX	Actifs occupés	Sans emploi recensé	Emplois	Actifs disponibles	Sans empl
Niveau IV et + (bac et plus)	21500	0	49000	44200	-48
Niveau V (CAP, BEP)	21500	9000	52000	57500	55
Niveau VI (niveau collège)	100000	76000	89000	208300	1193
TOTAL	143000	85000	190000	310000	1200

Source : pour 1990 : R.G.P. INSEE
pour 2000 : Schéma prévisionnel des formations

Ce défi quantitatif se double d'un défi qualitatif. Une étude prospective de l'économie réunionnaise montre que les besoins en main-d'oeuvre qualifiée seront très importants. Il y aura même un manque de population qualifiée, de niveau baccalauréat et plus, estimé à environ 4 800 personnes. Au niveau C.A.P. ou B.E.P., on devrait arriver à un léger excédent de 5 500 personnes environ. Par contre, les jeunes sans qualification auront de plus en plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Les objectifs du système éducatif doivent donc être ambitieux, puisqu'ils doivent faire face à la création de plus de 50 000 emplois et au doublement de la main-d'oeuvre qualifiée en dix ans. Pourtant, nous partons d'un état tellement peu développé que la structure de la population active à la Réunion en 2000 sera semblable du point de

vue de la qualification à celle de la métropole en 1990. Autrement dit, la Réunion a actuellement vingt ans de retard sur la métropole ; en 2000, elle aura encore dix ans de retard.

Il faut donc avoir l'honnêteté de dire que la Réunion peut être, dans dix ans, sur la voie d'un immense progrès, sans pour autant prétendre être au même rang que l'Europe. C'est ainsi qu'il restera vraisemblablement encore 90 000 travailleurs sans qualification dans l'agriculture, le petit commerce, la sous-traitance dans le bâtiment et les travaux publics. Il restera également 100 000 à 120 000 chômeurs, peut-être moins si le schéma d'orientation de la formation professionnelle continue, adopté en décembre 1990, augmente suffisamment le nombre de personnes aptes à prendre un emploi.

Tous les jeunes qualifiés trouveront-ils un emploi ? On serait tenté de répondre par l'affirmative étant donné les besoins importants de l'économie réunionnaise en main-d'oeuvre qualifiée. Mais les ajustements ne s'effectuent pas toujours de façon mécanique, tout dépendra de l'attitude des chefs d'entreprise. Recourront-ils à l'embauche massive de jeunes qualifiés ou formeront-ils eux-mêmes leurs propres employés ? Comment réagiront-ils à la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée de niveau IV et plus ? Comment évoluera l'emploi des femmes dont le niveau de formation est globalement plus élevé que celui des hommes ?

Il est difficile de répondre actuellement à toutes ces interrogations.

Quant aux chômeurs qui seront majoritairement des personnes non qualifiées, il faudra veiller à leur apporter des atouts de dignité sociale, même dans le cadre du revenu minimum d'insertion : alphabétisation, hygiène de vie, encadrement social et culturel. Sans prétendre à une qualification, on peut viser une insertion par la revitalisation de l'économie solidaire de proximité ; économie familiale, qualité de vie, travaux d'appoint, techniques d'art traditionnel.

En 1990, sur 85 000 chômeurs recensés, il n'y avait que 9 000 chômeurs qualifiés (11%). Ils recherchaient sans doute un emploi dans des secteurs où leur compétence n'était pas encore reconnue, du fait d'une structure d'accueil potentielle massivement non-qualifiée. En effet, on sait qu'il faut atteindre un seuil critique dans le rapport qualifiés/non-qualifiés dans un secteur économique, pour que s'enclenche l'embauche des qualifiés. L'effet de masse susceptible d'améliorer la productivité et les gains financiers l'emportent alors sur la routine antérieure d'un fonctionnement peu productif, mais à faible coût de main-d'oeuvre. Une étude économétrique conduite en 1990 par le Conseil Régional et divers services de l'Etat montre ainsi que, globalement, le plein-emploi des qualifiés ne peut être atteint avant 1995. Ce qui n'empêche pas et même impose de qualifier la population dans l'attente de cette échéance, lui fournissant ainsi le principal atout pour l'avenir.

Un discours de vérité

Dans la plupart des environnements familiaux, on manque actuellement de modèles gratifiants pour faire comprendre l'atout de la qualification. Souvent, les parents, la fratrie, sont non-qualifiés. Par ailleurs, comme il est vraisemblable que le plein-emploi des qualifiés ne sera atteint qu'après 1995, il est nécessaire de prêcher la patience à des adolescents, par définition peu sensibles à cette vertu. D'autant que des études sociales récentes montrent que dans les familles défavorisées, on a une conception de l'école fondée sur l'utilitarisme immédiat. Il s'agit donc de faire acquérir une vision à moyen terme à des jeunes que leur statut social confine souvent au jour le jour. Construire un discours de vérité, de réalisme et d'allant, c'est sans doute un troisième défi à relever, sociologique celui-là, puisqu'il compte agir sur les mentalités collectives.

Peut-être le meilleur argument est-il d'affirmer sans cesse que le chômage, l'exclusion, l'enfermement dans l'assistance sociale se concentreront sur les non-qualifiés. Dans cette sorte de noyau dur de 100 000 à 120 000 chômeurs à l'orée de la prochaine décennie, il serait scandaleux qu'il y eût des jeunes ; ce serait la faillite d'un discours motivant. Le risque, c'est que le scénario économique puisse se développer, par sa dynamique propre, sans attendre les qualifiés réunionnais, à qui l'on n'aurait pas su assurer la consommation d'école. Dans ce cas, il y aurait large importation de main-d'oeuvre qualifiée, européenne à partir de 1993, et installation d'une société duale, avec une économie moderne à fort import de compétences externes, et une économie assistée intégralement réunionnaise.

Les évènements récents dans les quartiers populaires sont la marque d'un malaise qui outrepasse largement les prétextes secondaires évoqués. Ils sont l'illustration de l'absence partielle d'un langage, qui devrait "accrocher" les jeunes consommateurs d'école à leur qualification future, les ayant convaincus qu'elle est leur atout essentiel pour l'avenir.

En cette année 1993, nous pouvons cependant être relativement optimistes suite à la fantastique accélération du rendement du système éducatif depuis 1985. La proportion d'une génération accédant au niveau du baccalauréat est passée en sept ans de 18% à 44%.

Le collège est la charnière du système

Le collège est devenu à la Réunion comme en métropole la charnière du système éducatif. La loi d'orientation du 10 juillet 1989 précise que "... le collège accueille l'ensemble d'une classe d'âge : tous les élèves doivent accéder en classe de troisième grâce à des voies diversifiées".

A la rentrée de 1992, les classes préprofessionnelles de niveau ont été supprimées ainsi que l'orientation en C.A.P. avant la classe de troisième. Les jeunes doivent maintenant parcourir les quatre années du collège.

Le développement de la pédagogie différenciée et des cheminements diversifiés sont les clefs de cette réussite. Ainsi, tout élève sortant de cinquième entrera en classe de quatrième et sera orienté en quatrième générale, quatrième technologique ou quatrième à aménagement pédagogique particulier (A.P.P.). Il passera en troisième avec option possible entre la troisième générale, la troisième technologique et la troisième d'insertion. Ce n'est qu'à l'issue de la troisième que l'élève s'orientera soit vers l'enseignement général et technologique, soit vers l'enseignement professionnel.

Le schéma prévisionnel des formations fixe des taux indicatifs de passage et de redoublement. Il est prévu qu'à peine 2,5% des jeunes d'une classe d'âge abandonnent leur scolarité avant la classe de troisième. Pour parvenir à ce résultat, les établissements scolaires se dotent de projets d'établissement qui rassemblent et coordonnent les différentes actions à mettre en oeuvre pour améliorer la scolarité des élèves. Le développement systématique de l'évaluation des acquis des jeunes à l'entrée au collège et des actions de remédiation, la mise en place de zones d'éducation prioritaires concourent à la réalisation de ces objectifs.

Du fait de ces réformes de structure et de l'amélioration du niveau de formation, les effectifs de collégiens devraient progresser très rapidement, jusqu'en 1996, puis stagner.

Le lycée d'enseignement général et technologique va connaître une réforme importante qui doit permettre de mieux accueillir une population plus nombreuse, donc plus hétérogène que celle du lycée d'antan. Cette réforme comporte une évaluation des élèves à l'entrée en seconde, des modules méthodologiques, un allègement des horaires, des choix d'options plus cohérents avec les projets d'avenir. Elle est appliquée en seconde dès cette année scolaire 1992-1993.

EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR ETABLISSEMENTS

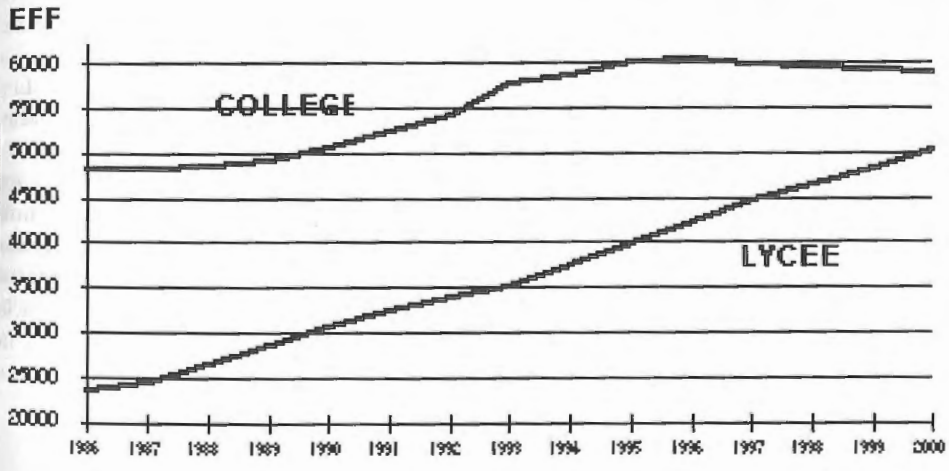

58% d'une génération au niveau du bac général ou technique...

STRUCTURE PAR NIVEAUX DES SORTANTS DU SECOND DEGRE DE 1974 A 1992

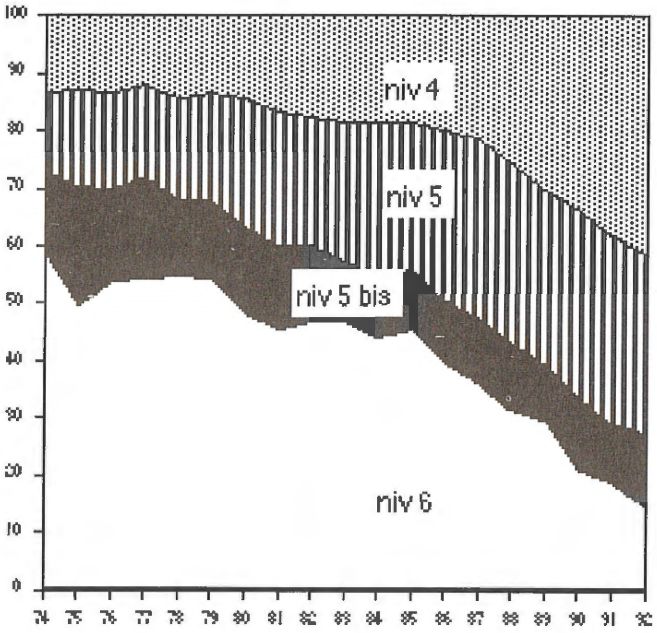

Le lycée d'enseignement général et technologique devra amener 58% des jeunes d'une génération au niveau du baccalauréat : 32% dans le cadre de l'enseignement général et 26% dans celui de l'enseignement technologique. La répartition entre les sections reste pratiquement identique à celle observée en 1992. Les sections technologiques industrielles devraient cependant se développer un peu plus rapidement que les autres.

Les effectifs de lycéens devraient ainsi presque doubler en huit ans, passant de 18 500 à 33 300 élèves. Cette hausse des effectifs ne résultera pas d'une amélioration importante du taux d'orientation de troisième en seconde qui ne devrait s'améliorer que de 6,5 points en huit ans, soit à peine un point par an. Elle provient essentiellement d'une forte augmentation du nombre d'élèves en troisième, suite à la quasi-disparition des abandons au collège. La démographie n'intervient pas car la reprise des naissances ne s'est manifestée qu'après 1987 et ne concernera les lycées qu'après l'an 2000.

... et 12% par la filière professionnelle

DEFINITIONS DES NIVEAUX DE FORMATION

- **Niveaux I et II** : effectifs d'étudiants sortant avec un diplôme de 2ème ou 3ème cycle ou des grandes écoles.
- **Niveau III** : effectifs d'étudiants sortant avec un diplôme bac + 2 ans (D.U.T., B.T.S., instituteurs, D.E.U.G., écoles de santé, ...).
- **Niveau IV** : effectifs sortant des classes terminales et effectifs abandonnant des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.
- **Niveau V** : effectifs sortant de l'année terminale des cycles courts professionnels ou abandonnant la scolarité de 2ème cycle long avant la classe terminale.
- **Niveau V bis**: effectifs sortant de 3ème et des classes de 2ème cycle court professionnel avant la classe terminale.
- **Niveau VI** : effectifs sortant de 1er cycle du 2ème degré (6ème à 4ème, C.P.A. et C.P.P.N.) et des formations professionnelles en un an (C.E.P.).

STRUCURE PAR NIVEAUX DE FORMATION

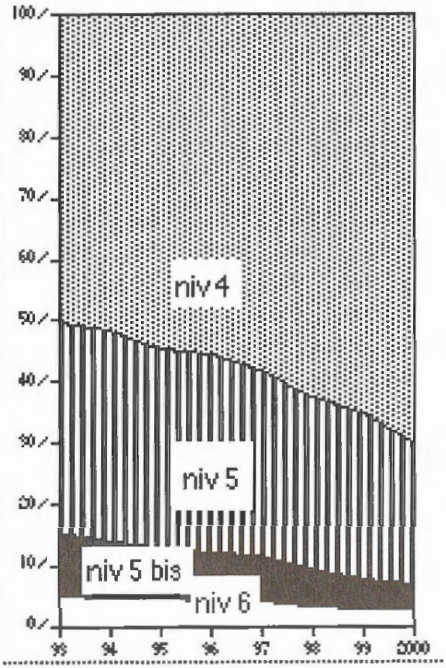

Le lycée professionnel doit aussi participer à l'accession au niveau IV d'un plus grand nombre d'élèves : selon le schéma prévisionnel, 12% des jeunes d'une génération atteindront le niveau IV par la filière professionnelle. On attend ainsi 4 100 élèves en première et deuxième années de bac professionnel en l'an 2000 contre 1 980 en 1992. Pour ce faire, il faut consolider le niveau V (deux ans après la troisième) qui constitue le vivier des poursuites d'études vers le baccalauréat professionnel et les premières d'adaptation. Cela nécessite une augmentation des effectifs d'élèves orientés en B.E.P. et le passage à un taux de réussite de 75 à 80% alors qu'actuellement, à peine 46% de candidats au B.E.P. obtiennent leur diplôme.

Le taux global de réussite au baccalauréat est de 58,5% à la Réunion en 1992. Si l'on rattrape le taux moyen des académies métropolitaines (soit 73%), en l'an 2000, 8 500 bacheliers sortiront de nos lycées. Au cours des huit prochaines années, 50 000 bacheliers nouveaux seront formés dont 9 000 dans la filière professionnelle.

Le lycée professionnel doit fournir la plupart des 23 000 qualifiés supplémentaires de niveau V (C.A.P. et B.E.P.) dont l'économie locale aura besoin[2]. L'apprentissage et la formation y contribueront également par le crédit-formation.

Une première filière préparera au C.A.P. en deux ou trois ans. Elle accueillera des élèves venant de troisième d'insertion et quelques élèves venant de troisième technologique ou générale. Environ 2 700 jeunes fréquenteront cette filière en l'an 2000, ce qui correspond à l'effectif actuel des jeunes préparant un C.A.P.

La hausse des effectifs totaux des lycées professionnels sera d'environ 3 000 élèves, elle proviendra uniquement d'une augmentation des effectifs de troisième, conséquence de la réduction des sorties prématurées des élèves de collège.

C'est sans doute à ce niveau que les objectifs seront les plus difficiles à assumer. On a déjà signalé le manque de conviction pour l'école d'une certaine population qui, il y a peu, l'aurait quittée en classes préprofessionnelles de niveau. Ces jeunes manquent de modèles, ils subissent une scolarité qui aurait été inespérée pour leurs aînés, mais n'en sont pas vraiment les acteurs. De plus, le décalage existant entre l'obtention d'un diplôme et sa pertinence pour l'emploi crée des phénomènes démobilisateurs, en l'absence d'un discours cohérent d'espoir futur.

---

2. Le schéma prévisionnel regroupe les formations en douze secteurs. Les tendances d'évolution ont été fixées pour chacun des niveaux de formation.
Au niveau V, les formations concernant le B.T.P., le commerce, la distribution et le transport, ainsi que les métiers de bouche, connaîtront une évolution rapide. Par contre, les formations des secteurs du textile, de l'habillement, de l'électricité, de l'électronique, de la mécanique et de la bureautique-comptabilité seront moins développées.
Au niveau IV, les formations du B.T.P. et du secteur "commerce-distribution-transport" connaîtront aussi un développement rapide. Les secteurs "auto-cycles", "électricité", "mécanique", ainsi que "bureautique et comptabilité" verront leur importance décroître. A ce niveau, apparaîtront des formations nouvelles telles que "travail du bois", "soins et santé" (bac professionnel), "arts et communication", mais leur place sera modeste.
Au niveau III (sections de techniciens supérieurs), la part du B.T.P., ainsi que celle du commerce, de la distribution et des transports, augmentera. Les formations du secteur "bureautique et comptabilité" connaîtront un développement plus lent. Deux secteurs de formation apparaîtront : "auto-cycles" et "arts et communication".
Les formations post-baccalauréat seront fortement développées. Leurs effectifs devraient être multipliés par trois au cours des prochaines années.

REPARTITION DES EFFECTIFS DE CAP PAR METIERS

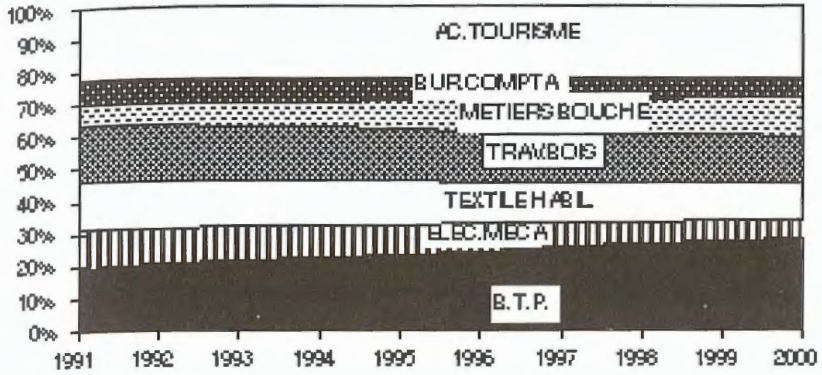

REPARTITION DES EFFECTIFS DE BEP PAR METIERS

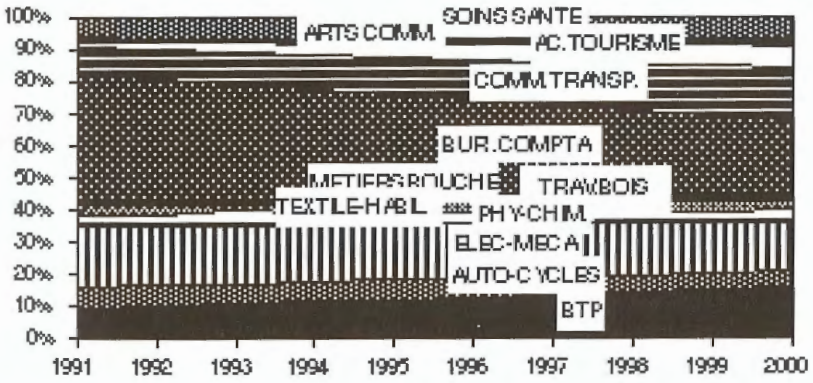

REPARTITION DES EFFECTIFS DE BAC PROFESSIONNEL PAR METIERS

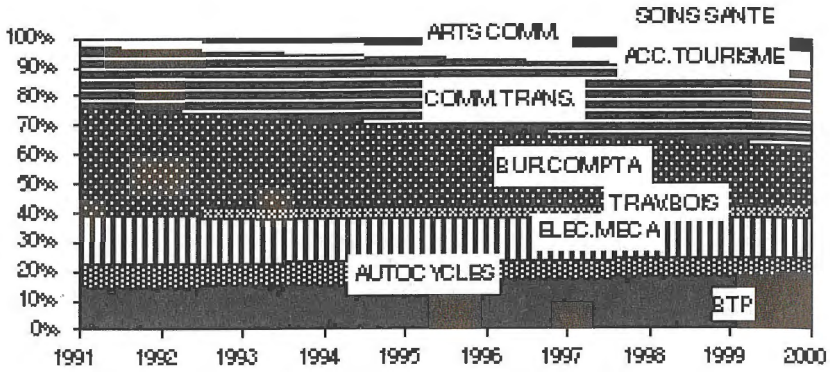

La population scolaire la plus difficile

Les équipes éducatives, qui reçoivent ainsi la population scolaire la plus difficile, avaient pu espérer que la nouvelle structure du lycée professionnel induirait un nouveau type d'élèves. On avait omis de leur dire que la plus grande fluidité scolaire ne faisait que différer l'admission au lycée professionnel pour ceux qui accumulaient les difficultés. Tel qui aurait fait en 1985 un C.A.P. après la cinquième rejoint maintenant un B.E.P. ou un C.A.P. après la troisième.

Beaucoup d'enseignants ont été recrutés dans les années soixante pour former par le C.A.P. Malgré les efforts de formation continue, on comprend qu'ils puissent être perturbés dans leurs pratiques pédagogiques par une évolution structurelle aussi rapide.

Enfin, un double phénomène a fragilisé la population accueillie : un "écrêtage" des meilleurs, par l'amélioration des admissions en seconde de lycée et une affectation accrue des moins aptes par l'importante création de places d'accueil qui fait que des élèves faibles qui auraient quitté la scolarité en fin de troisième ont désormais une place en lycée professionnel.

Pour toutes ces raisons, le rendement du lycée professionnel est encore insuffisant. Pendant l'année scolaire 1991-1992, 1 200 élèves ont abandonné leurs études de lycée professionnel, soit l'équivalent d'un établissement entier. Malgré cet allègement d'effectifs, les résultats aux examens professionnels ne progressent guère. Le schéma prévisionnel repose sur une forte réduction des échecs et des abandons.

En guise de conclusion

La Réunion dispose dorénavant d'un modèle économique de développement qui passe par un effort massif de qualification. Les défis consécutifs paraissent ambitieux, mais accessibles.

Il faut renforcer un discours public à la hauteur des ambitions qui soit partagé par les élus, les décideurs et la communauté éducative. Ce discours doit être soutenu au fil du temps, mais ne doit oublier personne, ni les qualifications du premier niveau, ni les exclus temporaires de l'économie moderne.

Les atouts sur lesquels appuyer ce discours n'ont jamais été aussi nombreux :

- un système de formation devenu performant, qui offre à tous, après une école fondamentale constituée de la scolarité élémentaire et du collège, une voie de formation adaptée du C.A.P. au diplôme d'enseignement supérieur ;
- des financements contractualisés à moyen terme, inscrits dans des contrats de plan ou des programmes européens, qui permettent, au-delà des aléas conjoncturels, de garantir le dynamisme de nombreux secteurs socio-professionnels : développement des infrastructures publiques (collèges, lycées, équipements sociaux), travaux routiers, basculement des eaux, diversification de l'agriculture, équipement touristique et hôtelier, etc...
- une dynamique économique réelle qui crée des emplois (3.500 par an en moyenne), qui qualifie les emplois existants (8 000 offres d'emploi par an), qui fait évoluer les métiers vers les standards européens ;
- une planification rigoureuse des investissements éducatifs, qui permettra la construction d'une quinzaine de lycées et d'une quinzaine de collèges d'ici la fin de la décennie.

L'heure n'est plus au catastrophisme, non plus qu'à l'utopie ; l'heure est à la raison, seule garante de l'avenir de la Réunion. Claude Roy cite les entretiens de Confucius dans *L'étonnement du voyageur* : "Le maître rejetait absolument quatre choses : les idées en l'air, les dogmes, l'obstination, le moi".

Christian LARBAUT et Claude PARAIN
Rectorat de La Réunion